



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Sylvie MEYER
Éric TROUVÉ
Bead Charlemagne
CHARLORIN

RAPPORT D'ÉVALUATION CONTINUE

Cluster Ergothérapie

Bachelier en Ergothérapie

Haute École Léonard de Vinci (HE Vinci)

09 juillet 2024

Table des matières

09 juillet 2024	1
Ergothérapie : Haute École Léonard de Vinci	3
Synthèse	4
Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale.....	7
Critère A.....	8
Critère B.....	12
Critère C.....	17
Conclusion	19
Droit de réponse de l'établissement.....	20

Ergothérapie : Haute École Léonard de Vinci

Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2023-2024 à l'évaluation continue du cluster « Ergothérapie ». Cette évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation précédente de ce cursus, organisée en 2017-2018.

Dans ce cadre, le comité d'évaluation continue, mandaté par l'AEQES et accompagné par un membre de la Cellule exécutive, s'est rendu le 14 mars 2024 à la Haute École Léonard de Vinci. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'avancement remis par l'entité et à l'issue des entretiens, des observations réalisées et de la consultation des documents mis à disposition. Bien que l'objet de la présente évaluation continue soit le bachelier en Ergothérapie, la visite (et le rapport qui en découle) ne constitue pas une nouvelle évaluation initiale du programme ; elle vise à mettre en lumière l'état de réalisation du plan d'action établi suite à la visite de 2017-2018 ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue de l'amélioration de la culture qualité. En ce sens, le rapport comporte des éléments spécifiques au programme ainsi que des recommandations plus générales sur la gestion du programme, la démarche qualité qui s'y rapporte et la culture qualité.

Le comité des experts tient à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation. Il désire aussi remercier les membres de la direction, les membres du personnel enseignant et les étudiants qui ont participé aux entretiens et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

Composition du comité¹

- Sylvie Meyer, experte paire et présidente du comité.
- Éric Trouvé, expert de la profession et en gestion de la qualité.
- Bead Charlemagne Charlorin, expert étudiant.

¹ Un résumé du *curriculum vitae* des experts est disponible sur le site internet de l'AEQES : http://aeqes.be/experts_comites.cfm.

Synthèse

FORCES PRINCIPALES

- La démarche qualité menée par le département Ergothérapie soutenue par un service central qualité et projets doté en personnels qualifiés.
- Le Projet Étudiants Enseignants Partenaires (PEEP's) qui réunit mensuellement des étudiant·es et des enseignant·es autour de toute interrogation ou problème lié au programme ou à la vie dans l'établissement.
- Une approche programme effective et un contrôle par des parties prenantes fortement engagées qui en assurent l'ajustement continu.
- Une grande capacité d'innovation du département pour développer des cours répondant aux besoins de la société et au développement de l'ergothérapie.
- Un suivi des stages performant avec une base documentaire solide et des contacts entre l'établissement et le terrain qui favorisent l'adéquation entre la formation et les besoins du milieu professionnel.

FAIBLESSES PRINCIPALES

- La multiplicité des informations sur la démarche qualité et des outils utilisés qui rendent l'ensemble complexe et difficile dans son appropriation.
- Une charge de travail importante pour les étudiant·es et de nombreuses heures de cours qui favorisent les échecs.
- Un travail de fin d'études (TFE) dont le niveau attendu paraît dépasser le niveau 6 du cadre européen des certifications (CEC) et qui est en conséquence difficile à réaliser et à encadrer.

OPPORTUNITÉS

- La présence du département Ergothérapie sur un campus qui accueille de nombreuses formations et qui se prête au développement de cours interprofessionnels.

MENACES

- L'arrêté royal belge du 8 juillet 1996 relatif au titre professionnel définit des contenus obligatoires qui ne sont aujourd'hui plus nécessaires au métier et limitent l'acquisition des apprentissages utiles à l'exercice professionnel.
- Un grand nombre d'étudiant·es qui quittent la formation sans l'achever malgré l'importance des soutiens à leur disposition.

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

- 1 Poursuivre le projet PEEP's qui est une excellente pratique d'intégration des étudiant-es à l'amélioration du programme et à la résolution des tracas qui perturbent la vie dans l'établissement.
- 2 Formaliser la consultation du milieu professionnel de l'ergothérapie comme partie prenante des démarches visant l'amélioration du programme.
- 3 Faciliter pour le personnel la compréhension et le suivi des démarches qualité en montrant les relations entre les diverses démarches, et au besoin en les simplifiant.
- 4 Poursuivre les efforts d'actualisation et de développement d'une approche programme, en dépit des contraintes induites par l'arrêté royal et œuvrer en faveur d'une révision de cet arrêté afin de garantir une meilleure adéquation du programme aux enjeux actuels et aux évolutions de l'ergothérapie.
- 5 Développer davantage les unités d'enseignement (UE) interprofessionnelles qui mettent en contact des étudiant-es de divers départements voire secteurs.
- 6 Renforcer la description des modalités d'évaluation dans les fiches UE.
- 7 Interroger les exigences du TFE en rapport avec les attendus d'une formation de niveau 6 du CEC, les attentes des milieux professionnels et les ressources en personnel du programme.
- 8 Dépister systématiquement le niveau des étudiant-es au tout début de leur formation puis mettre en place un dispositif de mise à niveau pour celles et ceux qui auraient des lacunes concernant les prérequis. Renforcer et systématiser les tutorats par les pairs.
- 9 Diminuer la charge en heures de cours par ECTS au profit du travail autonome des étudiant-es et réviser la manière de calculer les attributions des enseignant-es pour ne plus les associer aux heures de cours mais par exemple aux ECTS prestés.

Présentation de l'établissement et du programme évalué

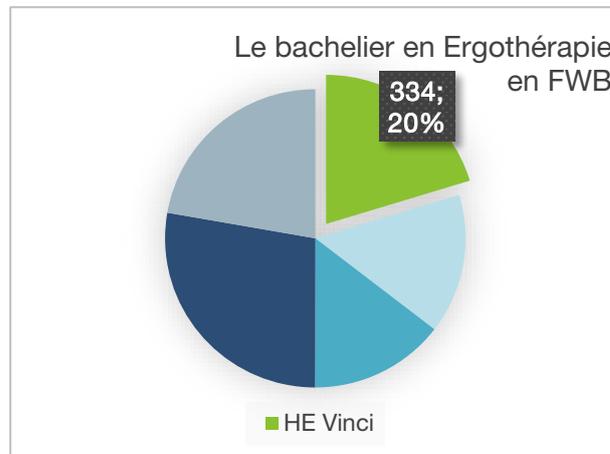
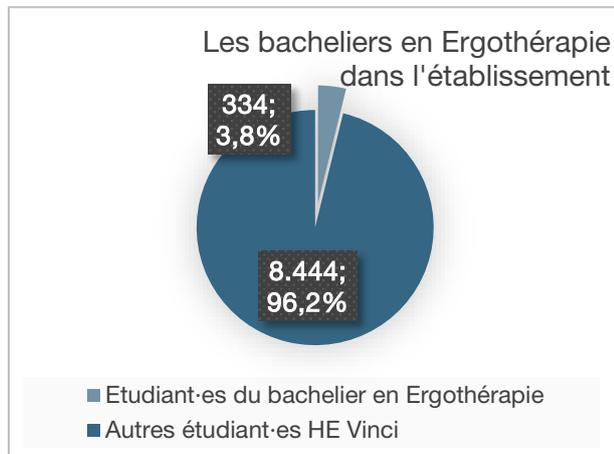
La Haute École Léonard de Vinci (HE Vinci) est une ASBL qui résulte de la fusion en 1996 de six établissements : l'ECAM Institut Supérieur Industriel, l'École normale catholique du Brabant Wallon-Institut d'enseignement supérieur pédagogique (ENCBW-IESP), l'Institut d'Enseignement supérieur Parnasse-Deux Alice (IESP2A), l'Institut Libre Marie Haps, l'Institut Paul Lambin (IPL) et l'Institut Supérieur d'Enseignement Infirmier (ISEI). Elle relève du réseau libre confessionnel.

La Haute École (HE) comporte trois secteurs (Sciences Humaines et Sociales, Santé, Sciences et Techniques) et dispense 31 formations de type court ou long et 12 spécialisations. Ces dernières sont réparties sur trois implantations.

Le secteur Santé organise, outre le bachelier en Ergothérapie, dix autres bacheliers (en Audiologie, en Sage-femme, en Diététique, en Technologue de laboratoire médical et en Technologue en imagerie médicale, en Hygiéniste bucco-dentaire, en Infirmier responsable de soins généraux, en Orthoptie, en Podologie-Podothérapie et en Psychomotricité), deux masters en Kinésithérapie et en Sciences infirmières et dix spécialisations.

Le bachelier en Ergothérapie est organisé sur le campus de Woluwe-Saint-Lambert.

En 2021-2022, 334 étudiant-es sont inscrit-es au bachelier en Ergothérapie, sur un total de 8778 inscrit-es à la HE Vinci, soit 3,8 % des effectifs. Ces 334 étudiant-es représentent, par ailleurs, 20 % des étudiant-es inscrit-es à ce même bachelier sur un total de 1645 étudiant-es pour l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles².



² Source : base de données SATURN, année de référence 2021-2022.

Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale

La HE Vinci s'est réorganisée en 2019. Auparavant structurée en cinq instituts, la HE se réorganise selon une logique professionnelle en trois secteurs : le secteur Santé auquel appartient le département d'Ergothérapie, le secteur Sciences Humaines et Sociales et le secteur Sciences et Techniques. Les instituts n'ont plus de rôle juridique.

Le nouvel organigramme institue une direction-présidence soutenue par des services centraux - notamment le Service Qualité et Projets -, des directions de secteurs et des chef-fes de départements. L'autonomie des départements dans le développement de leur offre est renforcée. Les services académiques destinés aux enseignant-es et aux étudiant-es sont mutualisés et centralisés : Centre interdisciplinaire de recherche, Centre de Développement Techno-Pédagogique, Centre de Formation Continue Vinci, service des bibliothèques et Service Accompagnement des étudiant-es.

La crise du covid a pesé sur la HE. Les diverses mesures touchant les évaluations et l'autorisation de réinscription des étudiant-es non finançables ont probablement provoqué une hausse du nombre d'étudiant-es. A la fin de la crise, les taux de réussite ont baissé. Malgré des fluctuations, le nombre d'inscrit-es en première année dans le bachelier en ergothérapie croît quelque peu. Il en va de même du nombre de diplômes obtenus.

Critère A

L'établissement/l'entité s'est engagé(e) dans une démarche d'amélioration continue adaptée à ses objectifs et s'appuyant sur des choix motivés, notamment en regard des recommandations de l'évaluation externe. Cette démarche est explicite et se fait avec la participation des parties prenantes, internes et externes à l'établissement/l'entité.

CONSTATS ET ANALYSES

Démarche d'amélioration continue : fonctionnement et caractère pérenne

- 1 Le service transversal qualité et projets doté en personnels qualifiés assure le suivi des démarches qualité dans la HE. Il dispose de conseillers dans les secteurs et de relais dans certains départements.
- 2 A l'interne, la démarche qualité menée dans le département d'ergothérapie intègre les enseignant-es de manière explicite et récurrente. Le pilotage du département est assuré par un groupe nommé P4YOU (pilotage pour vous) comprenant la coordination qualité, la coordination pédagogique, la coordination « innovation » (métier et techno-pédagogique) et des titulaires qui occupent un rôle important de coordination de blocs et de relais pilotage-enseignant-es-étudiant-es. A cela s'ajoutent diverses réunions pédagogiques réunissant les enseignant-es du département principalement pour communiquer des informations et discuter de l'enseignement.
- 3 Plus généralement, une analyse des risques psychosociaux a été menée par la HE auprès de son personnel. Elle aboutit à des recommandations et un plan d'action concernant la gouvernance de l'école, la communication et la circulation des informations, l'adéquation entre les tâches, le temps disponible et la réalité du terrain, les infrastructures et leur mise à disposition.
- 4 Plus spécifiquement, les enseignant-es du département ont été consulté-es par questionnaire pour établir un état des lieux de l'enseignement des nouvelles technologies de manière à décider ce qui doit être proposé aux étudiant-es et d'éviter les redondances. A la suite de l'analyse de réponses, le département a adressé des recommandations aux enseignant-es.
- 5 Au niveau de la HE, les étudiant-es ont un organe de représentation : le Conseil des étudiant-es de la HE (CEHE). Ils et elles sont également présent-es dans les conseils d'administration, de secteur, social et pédagogique. La démarche qualité menée dans le département d'Ergothérapie intègre également les étudiant-es de manière explicite et récurrente. Le Conseil de département est un organe permettant les échanges entre les étudiant-es et les enseignant-es. Il est organisé par bloc et comprend des délégué-es des étudiant-es, le chef de département, le ou la titulaire du bloc et le ou la gestionnaire administrative. Il est un lieu de concertation et de décisions pour les problèmes courants liés à l'organisation des cours ou des examens, à la vie dans l'établissement, aux horaires, à la communication, aux problèmes de discipline, etc. Les délégué-es des étudiant-es collectent les questionnements de leurs groupes et rapportent les solutions trouvées.

- 6 Les étudiant-es qui sont considéré-es comme des partenaires sont également associé-es à travers le projet dénommé PEEP's (Projet Etudiants Enseignants Partenaires) qui réunit mensuellement et librement des étudiant-es et des enseignant-es autour de toute interrogation ou problème lié au programme ou à la vie dans l'établissement, lesquels peuvent être déposés dans une boîte aux lettres du PEEP's. Ce dispositif reflète une démarche participative et permet un traitement réactif des problèmes soulevés. Les réunions sont suivies d'effets notamment dans l'ajustement du programme.
- 7 Les étudiant-es et les diplômé-s sont également considéré-es dans des enquêtes. Ainsi, une évaluation du cursus ergothérapie a été faite à l'aide d'un focus group auprès de nouveaux et nouvelles diplômé-es et d'étudiant-es en fin de parcours. En outre, une enquête de satisfaction par questionnaire portant sur la formation a été menée auprès des étudiant-es en santé. Leurs résultats influencent les ajustements du programme, par exemple les cours ou les modalités d'enseignement à maintenir ou à modifier, la charge de travail ou l'accès aux services d'aides. Soulignons encore qu'une enquête sur l'impact de la pandémie a été menée auprès des étudiant-es et du personnel.
- 8 L'évaluation des enseignements par les étudiant-es (EEE) est mise en œuvre. Il existe une procédure EEE uniformisée dans la HE, mais le département qui pratique l'évaluation des enseignements par les étudiant-es depuis 2013 a conservé une démarche qui lui est propre. L'évaluation est informatisée. Au début de l'année, les étudiant-es sont avisé-es des UE soumises à évaluation. Les enseignant-es préparent le questionnaire à l'aide d'une base de questions. Dans les derniers cours ou après l'examen (le taux de réponse est alors plus bas), les étudiant-es complètent le questionnaire en ligne. L'analyse des résultats est communiquée pour information aux étudiant-es, aux enseignant-es de l'UE de manière à pouvoir ajuster leurs cours, au chef du département pour l'ajustement du programme et des UE. Les résultats peuvent aussi être traités dans les réunions du PEEP's.
- 9 Au niveau de la HE, les milieux professionnels ont été intégrés dans la démarche d'élaboration du plan stratégique. Plus spécifiquement dans le département ergothérapie, les parties prenantes externes, en particulier le milieu professionnel de l'ergothérapie, ne sont pas formellement intégré-es à des organes visant l'amélioration de la qualité de la formation. Les maîtres de stages peuvent cependant être consulté-es lors d'une journée annuelle. Les liens entre le milieu professionnel et la formation sont largement assurés par les contacts entre les enseignant-es et les maîtres de stage à l'occasion des stages. En outre, les échanges dans le cadre des activités de l'Union professionnelle des ergothérapeutes (UPE) sont fréquents au niveau régional et fédéral. Ils sont reconnus comme importants par les responsables des associations professionnelles pour la mise à jour de l'enseignement et l'engagement politique au service des intérêts de la profession. Soulignons cependant que sans formalisation, la consultation et la prise en compte des résultats des échanges avec le milieu professionnel sont tributaires de la bonne volonté du personnel du département.
- 10 Le Conseil pédagogique a décidé dès 2019-2020 d'une évaluation annuelle du programme sur la base de 14 critères en recourant à la méthode Plan-Do-Check-Act. Les critères sont : 1) l'adéquation aux missions et à la vision de la HE, 2) L'adéquation aux métiers et à la société, 3) Les collaborations pédagogiques, 4) L'implication des parties prenantes, 5) Les parcours personnalisés, 6) Le développement des compétences, 7) La pertinence des acquis d'apprentissage, 8) La progressivité du programme, 9) La pertinence des activités d'apprentissage, 10) L'évolution des dispositifs pédagogiques, 11) L'autonomie, collaboration, projets (des étudiants), 12)

La sensibilisation à la formation continue (des étudiants), 13) Le reporting (concernant l'évolution du programme), 14) La satisfaction des parties prenantes. Pour chaque critère des démarches sont identifiées (do) et il est vérifié que des preuves de leur mises en œuvre existent. Pour chaque critère, des mesures d'évaluation sont planifiées (check) et il est vérifié que des preuves existent. Pour chaque critère, il est vérifié si les mesures d'évaluation soutiennent l'amélioration qualitative et la planification d'ajustements. L'évaluation est menée dans le département et en fin d'année ce travail aboutit à un radar permettant de prioriser des actions pour les critères les moins bien satisfaits. Ces critères ne recouvrent pas les objectifs du plan d'action du département car ils s'attachent bien plus spécifiquement au programme. Ils les complètent.

- 11 Le programme a également été évalué selon des critères de la *World Federation of Occupational Therapists* (WFOT) en 2021-2022. *Ergotherapie Belgium* (EB) qui a formellement la tâche d'approuver pour la WFOT les programmes d'ergothérapie a approuvé celui de la HE Vinci. Le plan d'action du département 2017-2022, qui fait suite aux recommandations de l'évaluation continue de l'AEQES de 2018, a fait l'objet d'un bilan qui détaille les améliorations effectuées (voir point 13). Il renvoie à des documents accessibles au comité qui note une continuité effective entre le bilan de ce plan d'action et le plan d'action 2023-2026, ce qui montre un processus continu d'amélioration.

Stratégie et priorisation des objectifs de l'établissement et de l'entité

- 12 La HE a établi un plan stratégique en y associant le personnel, les partenaires externes et les étudiant-es. Il comprend une série d'objectifs groupés en cinq axes et est accessible sur son site internet. Il répond à une analyse institutionnelle de la qualité. Il est noté une forte congruence entre ce plan stratégique de la HE et le plan d'action 2023-2026 du département Ergothérapie. Dans ce plan d'action, des objectifs spécifiques sont définis, des actions sont proposées, des responsables sont désigné-es, des priorités et des délais sont établis, des indicateurs de résultats sont précisés. La démarche qualité apparaît centrale dans le pilotage du programme et elle est largement soutenue par l'implication de la direction du secteur Santé, des conseillères qualité et du chef de département. Par exemple, le projet « Boost numérique » de la HE Vinci qui vise le développement des compétences numériques des étudiant-es et des enseignant-es va à la rencontre de l'intérêt du département lorsqu'il s'agit d'acquérir le logiciel *Visible Body* qui facilite l'apprentissage de l'anatomie.
- 13 Les recommandations et les points d'attention soulevés dans le rapport d'évaluation de suivi publié en 2018 ont été systématiquement traités. Selon l'établissement, la cohérence du programme a été améliorée par un approfondissement des UE. La charge de travail des étudiant-es a été revue à la baisse afin de la rendre plus soutenable. La formation continue du personnel du département a été davantage encouragée. L'accès à la recherche a été amélioré. Des efforts de communication concernant la démarche qualité ont été réalisés. La formalisation des diverses pratiques assurant la qualité du programme a été renforcée. L'évaluation des enseignements par les étudiants a été systématisée. La recommandation concernant la clarification des objectifs des activités de support à l'appropriation (ASA) a donné lieu à une évaluation du dispositif qui a abouti à sa suppression. Soulignons que les actions menées au fil des années visant l'amélioration du programme ainsi que leurs résultats sont très conséquents. L'augmentation des activités de recherche ou des

accès à la formation continue sont plus modestes, ce qui peut être mis en rapport avec le peu de temps ou de financement disponible.

Caractère explicite de la démarche d'amélioration continue

14 La démarche d'amélioration continue se veut explicite. L'information est présente sur le site internet public de la HE qui expose les missions du Service Qualité et Projets et donne accès au plan stratégique et aux plans d'actions des départements dont celui d'Ergothérapie. L'intranet des étudiant·es explique la démarche qualité, présente l'équipe, donne accès aux documents en rapport avec l'évaluation institutionnelle et l'évaluation des programmes dont celui d'ergothérapie. L'intranet du personnel présente la politique de la qualité de la HE, précise les tâches du Service Qualité et Projets et donne accès à la page de ce service qui de son côté décrit assez précisément le fonctionnement des évaluations de l'AEQES. Le portfolio du département Ergothérapie contient tous les documents liés à la qualité du département : des PV des réunions pédagogiques, de la qualité, de P4YOU ; les documents d'évaluation internes et externe ; des résultats d'enquêtes, des statistiques ; des documents de cadrage des stages, des TFE ; des documents concernant le programme, les rôles des enseignant·es, etc. L'information est donc largement communiquée et accessible informatiquement en permanence et de manière ciblée selon qu'elle s'adresse au grand public, aux étudiant·es ou au personnel. Mais elle est complexe, imbriquée dans le fonctionnement de la HE et difficile à appréhender rapidement. La transmission orale dans les cours, dans des réunions formalisées comme celles du PEEP's ainsi que la communication informelle notamment entre les enseignant·es viennent compléter ou médiatiser les informations disponibles informatiquement. Néanmoins, le comité note que certains enseignant·es sont peu au courant des démarches qualité ou du plan stratégique et se reposent sur le chef de département. Le plan d'action du département est davantage connu mais c'est avant tout les contacts interindividuels qui permettent aux personnes notamment nouvellement engagées de s'intégrer aux démarches d'amélioration continue ou plus généralement au fonctionnement de la HE. Les étudiant·es de leur côté sont bien au courant des instruments les concernant comme partie prenante et qui concourent à la qualité : les EEE, le PEEP's, les délégué·es dans les organes de l'école.

RECOMMANDATIONS

- 1 Poursuivre le projet PEEP's qui est une excellente pratique d'intégration des étudiant·es à l'amélioration du programme et à la résolution des tracas qui perturbent la vie à l'école.
- 2 Formaliser la consultation du milieu professionnel de l'ergothérapie comme partie prenante des démarches visant l'amélioration du programme.
- 3 Faciliter pour le personnel la compréhension et le suivi des démarches qualité en montrant les relations entre les diverses démarches, et au besoin en les simplifiant.

Critère B

Les évolutions apportées par l'établissement/l'entité contribuent à la dynamique d'amélioration du programme/cluster, en particulier au regard de sa pertinence, de sa cohérence interne, de son efficacité et de son équité. La communication de l'établissement/l'entité est actualisée en conséquence.

CONSTATS ET ANALYSES

Pertinence du programme

- 1 Le programme doit satisfaire – et satisfait –, aux exigences de l'arrêté royal du 8 juillet 1996 relatif au titre professionnel qui définit des contenus obligatoires et un nombre important d'heures de stage. Ces contenus répondent à une vision biomédicale de l'ergothérapie qui n'a plus cours dans la discipline professionnelle et qui n'est que partiellement représentée dans les milieux d'exercice de l'ergothérapie en Belgique. Si le département a fait le maximum pour développer l'enseignement d'une vision bio-psycho-sociale plus actuelle tout en respectant les exigences réglementaires, il est important de noter d'une part, que ces exigences entraînent un alourdissement du programme et d'autre part, ne permettent pas de mettre en œuvre dans le programme tous les changements induits par les évolutions de la profession.
- 2 Malgré les difficultés dues à l'arrêté royal, le département a mis en place des UE qui répondent à l'émergence de la santé communautaire, des pratiques interdisciplinaires, des pratiques privées dans le champ de l'ergothérapie ainsi qu'aux défis des raisonnements cliniques complexes, des approches occupationnelles, du numérique et des nouvelles technologies dans la profession. Dans le domaine interdisciplinaire ou interprofessionnel, les étudiant·es ont le choix entre une UE propre au département et une UE partagée avec des étudiant·es d'autres départements. Elles sont largement identifiées et valorisées par les étudiant·es. De plus, les étudiant·es font également l'expérience de la collaboration au cours des stages.
- 3 L'ajustement des contenus du programme aux attentes des milieux professionnels est facilité par la proximité et les échanges fréquents entre les enseignant·es du département et les praticien·nes de l'ergothérapie dans le cadre des stages et des contacts avec l'UPE. De plus, plusieurs enseignant·es sont également des praticien·nes. L'ajustement du programme aux développements de la discipline est également réalisé grâce à la participation de quelques enseignant·es à des réseaux académiques internationaux (Société Francophone de Recherche sur les Occupations, *European Network of Occupational Therapy in Higher Education*), par le respect des standards minimaux de la WFOT et par les efforts de mise à jour en rapport à la littérature et aux preuves scientifiques. Les références figurant dans les descriptifs des UE l'attestent. Il en résulte une réactivité et une capacité d'innovation du département particulièrement fortes.
- 4 Le programme tel qu'il apparaît dans les fiches UE est en accord avec le niveau 6 du CEC parce que l'ensemble des acquis d'apprentissage élaborés dans l'ensemble des fiches satisfait ce niveau du point de vue de la maîtrise de la complexité, des raisonnements, des responsabilités et de l'autonomie attendues. Toutefois, le TFE qui est considéré par le chef de département et par des enseignant·es comme ayant des exigences élevées proches du niveau 7, soulève un doute. Il est couteux en temps,

difficile à réaliser pour les étudiant-es et s'effectue éventuellement au détriment d'autres apprentissages pertinents pour l'exercice professionnel de l'ergothérapie.

Cohérence du programme

- 5 Le département a choisi une approche programme. Celle-ci part d'un « profil de sortie du jeune diplômé de la HE Vinci » fondé sur de la littérature professionnelle internationale, de la littérature pédagogique et des documents de l'UPE. Il est en cohérence avec les valeurs contenues dans le plan stratégique de la HE et le plan d'action du département. Il a été élaboré par l'équipe enseignante. On repère les éléments du profil de sortie dans les descriptifs des UE notamment autour des valeurs et des concepts de la profession, des rôles professionnels, de la démarche de l'ergothérapie, de la pratique probante. L'architecture générale du programme est décrite sur le site et repérable dans les titres des UE. En bloc 1, les fondements conceptuels de l'ergothérapie et du fonctionnement de la personne. En bloc 2, la méthodologie de l'ergothérapie auprès de diverses clientèles. En bloc 3, l'exercice de l'ergothérapie et l'approfondissement scientifique dans le TFE.

Le département, dans le cadre de son approche programme, a reformulé les compétences du Conseil supérieur paramédical en acquis d'apprentissage terminaux (AAT). Cela a permis de les accorder au profil professionnel de l'UPE, au profil de sortie du département et au plan stratégique de la HE Vinci. En dehors des stages et du TFE, les UE comptent entre 2 et 6 crédits. Selon le comité, c'est parfois peu pour une approche intégrative des contenus. Cette approche programme est partagée par les enseignant-es du département et elle est bien repérée par les étudiant-es à travers la succession des cours et des blocs ce qui donne du sens à la formation et facilite la construction de l'identité professionnelle.

- 6 La cohérence interne de chaque UE est identifiable. Le titre de chaque UE correspond au contenu et les sous-unités sont cohérentes entre elles. Pour chaque UE, il y a une liste des acquis d'apprentissage spécifiques (AAS) qui sont bien en relation avec les AAT choisis. Les contenus et les activités d'apprentissage décrits dans les fiches sont quantitativement suffisants pour comprendre ce qui est enseigné et comment, et en conséquence comment cela permet d'atteindre les AAS. Les évaluations sont généralement intégrées. Excepté leur forme écrite ou orale ou pratique, elles sont cependant peu décrites dans les fiches UE. Les étudiant-es ne s'en plaignent pas, Il semble que les informations sont données au début des cours et dans les supports de cours.
- 7 Les dispositifs pédagogiques sont variés. Les cours magistraux en face à face et hybrides sont largement présents et ils peuvent être interactifs. Des cours distanciels, asynchrones existent également. Il y a des séminaires d'analyses de pratique ou de TFE (voir point 16). Des travaux pratiques et des exercices sont présents pour s'entraîner à diverses pratiques ou raisonnements professionnels (manutention, e-learning, communication, moyens auxiliaires, instruments de mesure, orthèses, création de matériel, aménagement de l'environnement, analyses de cas, classe inversée, simulation). Le tutorat par les pairs est possible surtout pour les cours d'anatomie de bloc 1. Cette diversité et surtout les aspects pratiques favorisent l'acquisition des compétences professionnelles et l'arrivée d'étudiant-es bien préparé-es en stage.
- 8 Annuellement, le chef de département et les coordinateur-trices des UE adaptent les acquis d'apprentissage, les contenus et les examens pour suivre les évolutions de l'ergothérapie. Les résultats des EEE obtenus par chaque enseignant-e, les décisions

issues du PEEP's influencent également l'actualisation des UE. Ces processus vertueux assurent un ajustement fin et collaboratif du programme reconnu par les enseignant-es, les étudiant-es et les représentants des associations professionnelles rencontré-es par le comité.

- 9 La préparation, le suivi à la HE et la supervision des stages par les enseignant-es et les maitres de stage font l'objet d'une grande attention. En bloc 1, un stage d'observation d'une semaine permet de découvrir la profession. En bloc 2, deux stages permettent d'entrer dans des démarches d'ergothérapie avec respectivement un accent sur le processus de l'ergothérapie et sur l'environnement. Ce dernier répond à une attente du milieu professionnel pour préparer à travailler dans le domaine émergent de l'exercice dans la communauté. En bloc 3, 4 stages auprès de diverses clientèles permettent d'apprendre à mener effectivement des interventions en ergothérapie. Les 1005 heures de stage réglementaires distribuées sur 7 stages favorisent une exposition large et variée à la profession. Les stages sont encadrés dans les milieux professionnels par des ergothérapeutes. Ils sont préparés, suivis et clos par des séminaires favorisant la réflexion. Ces séminaires sont jugés essentiels et intéressants par les étudiant-es pour leurs acquisitions. Une ou deux visites de stages par un-e enseignant-e de l'établissement sont effectuées. Des rapports de stage ayant des exigences progressives sont demandés. Un autfolio préconstruit par le département suit les étudiant-es dans le parcours de stage et leur permet de percevoir le développement de leurs compétences. L'évaluation de la performance des étudiant-es en stage est réalisée par le ou la maitre de stage dans le lieu de stage et par l'enseignant-e de l'école. Les maitres de stage évaluent sur la base d'une grille d'évaluation produite par l'école et les enseignant-es de l'école sur une grille portant sur le rapport de stage. L'établissement dispose d'une plateforme accessible aux étudiant-es, aux maitres de stage et aux enseignant-es qui donne accès à la base réglementaire et administrative pour les stages et à des informations pédagogiques sur les objectifs de stage par niveaux, les rapports de stage, les grilles d'évaluation, les rôles de différents protagonistes et des moyens pour soutenir les raisonnements des étudiant-es. L'ensemble de ces éléments liés au stage sont une excellente pratique.
- 10 L'internationalisation de la formation existe à travers l'accueil d'étudiant-es de l'étranger ou le départ d'étudiant-es de la HE Vinci en cours ou/et en stage. Les possibilités de ne sont pas très nombreuses et dépendent d'accords, notamment liés au programme Erasmus+. Les stages à l'étranger peuvent aussi s'effectuer sur la base de projets personnels.
- 11 L'UE TFE appartient au bloc 3 et vaut 16 ECTS, mais elle est préparée dès le bloc 1 par une UE d'initiation à la recherche et en bloc 2 par un module d'élaboration de recherche. En début de deuxième année, il est demandé aux étudiant-es de réfléchir à un sujet de TFE. En bloc 3, le TFE est soutenu par un cours de méthodologie et des séminaires portant sur les étapes d'un travail de recherche. Il est encadré par des comités, notamment d'éthique, et par des conseillers TFE qui assurent un encadrement en groupe et non par TFE. Malgré toute cette préparation, la réalisation du TFE est difficile pour les étudiant-es en partie parce que les compétences ne sont pas suffisamment acquises dans ces cours pour satisfaire aux exigences élevées du TFE et en partie faute d'encadrement par TFE. Les enseignant-es n'ont pas de temps attribué dans leur charge horaire pour cette tâche et beaucoup estiment par ailleurs manquer de compétences et de formation pour suivre ces travaux. Ces problèmes conduisent à des retards d'obtention du diplôme et sont l'une des raisons d'échecs définitifs dans la formation. Lorsqu'un-e étudiant-e présente des difficultés qui entravent la réussite du TFE, le département met en place un accompagnement

individualisé, discuté avec l'étudiant-e et adapté aux difficultés rencontrées lequel peut prendre la forme d'un accompagnement par une enseignant-e du département ou du SAR jusqu'à l'obtention du titre. C'est une bonne pratique.

- 12 Le programme avec les cours condensé sur les quadrimestres, les stages et le TFE est lourd. Satisfaire les exigences des contenus minimaux et ajouter les nouveautés augmente les volumes horaires. Il y a souvent 34-36 heures de cours par semaine, ce qui rend le travail autonome individuel ou en groupe pour réaliser les travaux demandés ou apprendre ses cours difficile à mener. Selon le comité, le TFE en particulier, en raison des exigences élevées, demande davantage d'heures de travail que ce que les 16 ECTS attribués représente. Il peut aussi arriver que des cours dans une UE impliquent une charge de travail plus importante que le poids en ECTS qui leur est accordé. Tout cela favorise les décrochages en particulier des étudiant-es qui éprouvent des difficultés d'apprentissage ou dont certaines de leurs conditions de vie ne permettent pas de répondre à la charge importante de travail académique.

Efficacité et équité du programme

- 13 L'efficacité du programme compte tenu des moyens que le département s'est donné pour le mettre à jour et des retours des enquêtes comme des feedbacks donnés au comité est excellente. Elle est atteinte par un fort engagement des étudiant-es dans leur formation à laquelle ils et elles donnent du sens. L'efficacité du programme est aussi associée à un fort engagement des enseignant-es qui en font probablement davantage que le temps qui leur est imparti. Avec la nouvelle gouvernance, la centralisation de services qui ne sont plus sur le site et l'arrivée de nouvelles personnes dans ces services que les enseignant-es ne connaissent pas, la prise d'informations et certains contacts plus difficiles, plus lents. La charge administrative a augmenté pour les enseignant-es. L'intégration des nouvelles personnes est davantage assurée par les collègues du département que par d'autres acteur-trices ce qui est performant mais aussi consommateur de ressources.
- 14 Les enseignant-es accèdent à de la formation continue externe et il y a un budget à cette fin qui est toutefois modeste. La HE organise aussi des formations internes à l'intention de son personnel liées à l'enseignement et permet de fréquenter des conférences ou des colloques mais le temps manque.
- 15 Le temps dédié par les enseignant-es à l'enseignement et à l'encadrement visant à fournir aux étudiant-es la meilleure formation possible en cours, en stage, en TFE, limite peut-être le temps qu'ils ont à consacrer à d'autres activités importantes comme leur développement académique ou scientifique et le développement d'activités de recherche qui viennent nourrir leurs cours, la profession ou répondre à des besoins sociétaux.
- 16 Les informations générales destinées aux futur-es étudiant-es concernant le bachelier, ses modalités d'accès, ses débouchés et la profession d'ergothérapeute sont disponibles et aisément accessibles sur le site internet de la HE Vinci. Le programme avec les descriptifs des UE annuellement mis à jour y est également.
- 17 La HE dispose de salles et d'équipements spécialisés pour permettre l'expérimentation de matériel et de techniques spécifiques à l'ergothérapie ou partagées avec d'autres professions (fab-lab, laboratoire de positionnement, salle de simulation, salle de sport). Cependant, les étudiants sont nombreux et les locaux relativement exigus. Il est relevé que la pédagogie est parfois sacrifiée pour des raisons d'occupation de salles. Cela représente un défi pour les enseignant-es de

proposer des cours attrayants permettant des activités pratiques qui vont à la rencontre des compétences professionnelles. Pour les étudiant·es c'est un défi de supporter des journées parfois longues dans des conditions inadéquates.

- 18 La bibliothèque donne accès aux ouvrages francophones et anglophones d'ergothérapie, à des périodiques internationaux (en papier ou en ligne) et accueille « l'outilthèque » de la section. Les étudiant·es disposent donc des moyens pour développer leurs connaissances spécifiques.
- 19 Les aides à la réussite sont nombreuses, accessibles en partie depuis le site internet (avant les études) et plus largement sur l'intranet des étudiant·es. Elles sont jugées bonnes par les étudiant·es. Elles permettent aux étudiant·es qui perçoivent leurs difficultés et veulent les dépasser d'y parvenir. Elles sont doublées par la disponibilité des enseignant·es à soutenir les apprentissages et à répondre aux questions des étudiant·es. Néanmoins, malgré toutes les aides à la réussite disponibles et le soutien des enseignant·es, le taux d'échec en début de formation est élevé. Une partie s'explique par la mauvaise orientation et semble acceptable car les étudiant·es peuvent se réorienter. Il reste cependant une partie des étudiant·es qui se sentent bien orientés, mais ne se rendent pas compte de leurs difficultés et ne sollicitent pas les aides. Il semble qu'à l'entrée dans l'enseignement supérieur, ils et elles n'ont pas les prérequis qui auraient dû être acquis au secondaire pour faire face à une formation supérieure. Pour favoriser à la fois l'orientation et la compréhension des prérequis indispensables au cursus en ergothérapie, les enseignant·es du département sont impliqués dans les salons SIEP et soirées CIO qui permettent d'informer des étudiant·es potentiel·les et de répondre à leurs questions.

RECOMMANDATIONS

- 1 Poursuivre les efforts d'actualisation et de développement d'une approche programme, en dépit des contraintes induites par l'arrêté royal et œuvrer en faveur d'une révision de cet arrêté afin de garantir une meilleure adéquation du programme aux enjeux actuels et aux évolutions de l'ergothérapie.
- 2 Développer davantage les UE interprofessionnelles qui mettent en contact des étudiant·es de divers départements voire secteurs.
- 3 Renforcer la description des modalités d'évaluation dans les fiches UE.
- 4 Afin de réduire le taux d'échec lié au TFE et d'améliorer la qualité de son encadrement, interroger les exigences concernant ce TFE. Il conviendrait d'analyser leur cohérence avec les attendus d'une formation de niveau 6 et les attentes des milieux professionnels ainsi que leur adéquation avec les ressources du programme.
- 5 La charge horaire des étudiant·es est fort importante. Les heures d'enseignement par ECTS pourraient diminuer au profit du travail personnel qui préparerait par ailleurs les étudiant·es à devenir des professionnel·les autonomes. Dans ce cas, il conviendrait de réviser la manière de calculer les attributions des enseignant·es afin de ne plus les associer aux heures de cours mais par exemple aux ECTS prestés. En effet, même avec moins d'heures de cours, une UE conserve les mêmes acquis d'apprentissage, les mêmes ECTS et sans doute les mêmes contenus. Ce sont les moyens pédagogiques d'assurer les acquisitions qui changent et qui demandent autant d'engagement de la part de l'enseignant·e.
- 6 Dépister systématiquement le niveau des étudiant·es au tout début de leur formation puis mettre en place un dispositif de mise à niveau pour celles et ceux qui auraient

des lacunes concernant les prérequis. Renforcer et systématiser les tutorats par les pairs serait aussi une mesure intéressante.

Critère C

La culture qualité de l'entité, au service de l'amélioration continue de son (ses) programme(s), s'appuie tant sur l'engagement individuel et collectif de toutes les parties prenantes que sur des procédures et des outils identifiés.

CONSTATS ET ANALYSES

Culture qualité de l'établissement et de l'entité

- 1 La démarche qualité de l'établissement et du département sont explicitement établies dans le plan stratégique de la HE et dans le plan d'action du département. La documentation est accessible sur l'intranet. De nombreuses informations descendantes sont communiquées informatiquement par la voie hiérarchique. Par les actions de son Service Qualité et Projets, la qualité apparaît au service de la formation et du département, de son personnel et de ses étudiant·es et proche de leurs intérêts respectifs. A travers les enquêtes, l'objectif de satisfaction des divers acteur·trices est mesurée et visé dans les décisions. Le comité perçoit une impression de bienveillance, de respect mutuel et de confiance des personnes les unes envers les autres.
- 2 Dans le département, la communication orale est importante entre les enseignant·es, entre les personnes qui assument des responsabilités et entre les étudiant·es et les enseignant·es. Elle soutient la cohésion de l'équipe, la cohérence du programme, la qualité de l'enseignement, la pertinence et l'efficacité des apprentissages des étudiant·es.

Implication des parties prenantes

- 3 La démarche qualité mise en place par la HE est top-down et maîtrisée par le Service Qualité et Projets rattaché à la direction-présidence. Elle s'appuie néanmoins sur l'implication du personnel et des étudiant·es comme parties prenantes et respecte les particularités du département, par exemple dans la mise en œuvre des EEE. Le service qualité et projets cherche à aller à la rencontre des besoins du département, par exemple celui d'avoir une méthodologie pour développer des projets.
- 4 La démarche qualité se veut collaborative et collective et parvient à l'être, même si tous les acteur·trices, notamment parmi les enseignant·es et les étudiant·es, n'ont pas le même degré d'implication. Ils et elles font confiance à ce que leurs collègues ou camarades font.
- 5 Au niveau du département, le leadership apparaît partagé dans le cadre du P4YOU. Le chef de département apparaît comme une personne clé qui garantit l'ajustement du programme aux informations collectées. Les décisions semblent discutées, négociées, partagées et les diverses parties prenantes y adhèrent.

Adéquation entre les valeurs et la qualité

- 6 La qualité est non seulement souhaitée et valorisée, elle est également mise en œuvre d'une façon plutôt permanente et pérenne dans le département et au service de la formation. A côté des éléments formalisés que sont les EEE, le PEEP's, les enquêtes diverses, l'analyse annuelle critériée du programme qui conduisent à des actions d'ajustement, le souci de la qualité apparaît comme une valeur intégrée par les personnes et qui influence en continu leurs décisions.

Conclusion

L'évaluation du département Ergothérapie de la HE Vinci a permis d'apprécier l'engagement continu de l'institution envers l'excellence académique et la qualité de l'enseignement supérieur.

Plusieurs points forts ont été identifiés au sein du département Ergothérapie, notamment la qualité du programme de formation, la recherche d'une adéquation constante avec les évolutions du métier et du plan stratégique de la HE, l'innovation, l'engagement des enseignant·es et de l'ensemble du personnel, ainsi que l'attention portée à l'implication des parties prenantes et l'expérience globale des étudiants. Ces éléments témoignent d'une culture institutionnelle axée sur l'excellence et le développement continue de la qualité.

Quelques opportunités d'amélioration ont été identifiées, notamment en ce qui concerne la clarification de la démarche qualité globale, la révision de la charge estudiantine, ainsi que la formalisation des liens avec le milieu professionnel.

Le département Ergothérapie de la HE Vinci est encouragé à poursuivre sa démarche d'amélioration continue de la qualité, afin d'offrir une formation toujours plus ajustée aux enjeux sociétaux, institutionnels et professionnels et des conditions de réussite performantes aux étudiant·es.

Droit de réponse de l'établissement



Évaluation continue
Ergothérapie
2023-2024

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Partie du rapport (A, B ou C)	Observation de fond

Nom, fonction, date et signature de l'autorité académique dont dépend l'entité

Mme Sophie Breedstraet,
Directrice du secteur Santé,
Le 20 juin 2024



Mr Marc-Eric Guisset
Chef de département Ergothérapie
Le 20 juin 2024



Nom, date et signature du coordonnateur de l'autoévaluation

Mme Valentine Herinckx
Le 20 juin 2024

